République slovaque: aide macrofinancière de la Communauté

1994/0219(CNS) - 22/12/1994 - Acte final

Cette proposition de décision a été adoptée par le Conseil des Ministres. Un prêt à moyen terme d'un montant maximal de 130 millions d'Ecus est ainsi accordé à la République slovaque pour une durée ne dépassant pas 7 ans, afin de contribuer à la viabilité de la balance des paiements de ce pays et au renforcement de ses réserves. La Commission sera chargée de trouver les ressources nécessaires sur les marchés financiers et d'assurer la gestion de ce prêt en collaboration avec le Comité monétaire. Elle négocie avec les autorités slovaques les conditions de politique économique dont il sera assorti et vérifiera périodiquement que cette politique soit conforme avec tout accord conclu entre le Fonds Monétaire International (FMI) et la République slovaque. Ce prêt sera mis à la disposition de ce pays en 2 tranches : la première sera décaissée après approbation par le Conseil d'administration du FMI de l'accord de "stand by" avec la Slovaquie; la seconde au plus tôt deux trimestres après le versement de la première tranche et sous réserve que l'accord de "stand by" soit mis en oeuvre de façon satisfaisante.